29/06/2021

**COMMUNIQUÉ**

**RÉSULTATS ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE POUR L’OBTENTION DU CEB 2021 – 6e primaire**

**Le certificat d’études de base (CEB) en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Le CEB est le **certificat** d’études de base délivré à la fin de l’école primaire. Pour délivrer ce certificat, une épreuve externe commune communément appelée « CEB » est organisée en Fédération Wallonie-Bruxelles pour tous les élèves concernés.

Il concerne tous les élèves de 6e année primaire, ceux du 1er degré différencié de l’enseignement secondaire et, sur décision de l’école, les élèves de l’enseignement spécialisé. Chaque année, cette épreuve porte sur le français, les mathématiques et l’éveil (histoire-géographie et sciences).

Pour rappel : les consignes de passation, les questions et les critères de correction du CEB sont identiques pour tous les étudiants qui présentent l’épreuve et la passation s’effectue de manière simultanée dans toutes les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Le CEB a pour objectif essentiel d’évaluer équitablement et de certifier les élèves sur la base d’un même examen et d’attester,** **à l’échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que les élèves ont atteint la maitrise des compétences attendues à la fin des six années d’études primaires.** Cette épreuve permet également – mais ce n’est pas là son objectif premier – de recueillir des informations quant au niveau de maitrise atteint par les élèves par une analyse plus fine des réponses et des résultats.

**Le CEB n’a pas pour objectif d’effectuer des pronostics sur les résultats futurs de l’élève et donc n’a pas pour fonction de garantir une réussite au 1er degré secondaire. Il ne constitue pas plus une mesure de la mise en œuvre des programmes par les équipes éducatives.** Enfin, il ne sert pas à effectuer unclassement des établissements et des élèves ; le détail des résultats obtenus par chaque école n’est d’ailleurs pas rendu public.

Conformément au décret du 2 juin 2006, le CEB est conçu par des groupes de travail constitués d’instituteurs de 5e ou 6e primaire, de conseillers pédagogiques de nos différents réseaux d’enseignement ainsi que d’inspecteurs (un tiers pour chacun de ces groupes). Chaque groupe de travail se réfère à ce qui est défini dans les socles de compétences à atteindre au terme de la 6e primaire. Les groupes de travail veillent également à présenter une palette de questions diversifiées, de façon à envisager l’ensemble des domaines et des compétences déterminées dans les socles. Ainsi, aucun domaine n’est privilégié, ni négligé.

Les épreuves sont testées préalablement auprès de groupes d’élèves de différents établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d’en garantir la qualité.

Plusieurs actions visant à éviter que la situation découlant de la crise sanitaire ne pénalise davantage les élèves ont été menées :

* D’abord, le Service général de l’Inspection a travaillé, en collaboration avec la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations, à identifier les essentiels parmi les savoirs, savoir-faire et compétences définis dans les référentiels actuellement en vigueur. Ce travail a été effectué en veillant à la cohérence des essentiels sélectionnés avec les épreuves externes certificatives. Ce document a été communiqué aux écoles en début d’année scolaire.
* Ensuite, des informations au sujet des épreuves 2021 ont été communiquées au mois de février afin de permettre aux élèves de s’y préparer au mieux.
* Enfin, dans le cas où, en raison de la situation sanitaire, tous les essentiels n’auraient pas pu être enseignés, une procédure a été mise en place pour aider le jury d’école ou le conseil de classe à prendre sa décision relative à l’octroi du certificat CEB.

Par ailleurs, la correction des CEB a été organisée de façon différente cette année en raison de la situation sanitaire. Les épreuves ont été corrigées les après-midis des jours de passation, en école, par les enseignants.

**Les résultats 2021**

Les résultats communiqués portent uniquement sur les réussites de l’épreuve certificative externe en 6e primaire.

Ils concernent donc exclusivement les élèves qui obtiennent **au moins 50 % des points à chacune des disciplines évaluées** et obtiennent de facto leur CEB.

Les élèves qui n’auraient pas réussi cette épreuve peuvent toutefois recevoir leur CEB par leur école puisque celle-ci garde la possibilité d’attribuer le certificat en se basant sur le dossier scolaire des élèves.

Le nombre de certificats délivrés suite à la réussite à l’épreuve externe certificative n’est donc pas équivalent au nombre total de certificats attribués, comprenant également les CEB obtenus à la suite des délibérations des écoles et du traitement des recours.

**Sur les 52.792 élèves de 6e primaire qui ont présenté le CEB en juin 2021, 46 627 l’ont réussi, soit un taux de réussite de 88,32 %.**

La moyenne des résultats obtenus par l’ensemble des élèves est de :

* **78,14 % en français ;**
* **71,52 % en mathématiques ;**
* **76,06 % en éveil (histoire**-**géographie et sciences**).

*Vous trouverez en annexe, les résultats pour cette épreuve externe commune certificative pour les années 2010 à 2021. Pour rappel, l’épreuve de 2020 a été annulée.*

**À titre indicatif, le taux de réussite à l’épreuve 2021 de 88,32 % est légèrement inférieur au taux de réussite moyen de 2019 qui est de 90,49 %.**

A l’heure actuelle, diverses observations peuvent être formulées par rapport aux résultats de 2021, à savoir :

* Tout en gardant l’épreuve prévue pour 2020, le taux de réussite est seulement de 2 % plus faible qu’en 2019 et ce malgré les conditions particulières subies par les élèves et les équipes éducatives.
* La discipline la moins bien réussie est « mathématiques ». C’est en grandeurs que le score est le plus faible. Dans ce même contexte, un taux de réussite inférieur dans le domaine mathématique et particulièrement en grandeurs est compréhensible. Le domaine des grandeurs est, par définition, le plus discriminatoire pour les élèves. Ce domaine nécessite un maximum de temps de manipulations, de concrétisations au niveau des apprentissages. Si les enseignants ont disposé de moins de temps en présence de leurs élèves, il est compréhensible que cet aspect soit parfois demeuré moins envisagé.
* La discipline la mieux réussie est le français. Ceci pourrait, à titre d’hypothèse être en partie expliqué par l’annonce, en février, que la production écrite porterait sur une lettre. Ce choix visait à rassurer les enseignants et leurs élèves.

En outre, le Service général de l’Inspection et la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations de la Direction générale du Pilotage du Système éducatif procéderont durant les prochaines semaines à l’analyse détaillée des résultats d’un échantillon d’élèves.

**L’obtention du CEB**

L’élève qui réussit l’épreuve obtient automatiquement le CEB et fréquentera dès septembre prochain la première année commune de l’enseignement secondaire.

En cas d’échec ou d’absence justifiée à tout ou partie de l’épreuve, les élèves peuvent obtenir le CEB sur la base des résultats des deux dernières années scolaires. C’est l’école qui prend alors cette décision.

Les parents de l’élève auquel l’octroi du CEB a été refusé, ou la personne investie de l’autorité parentale à son égard, ont la possibilité d’introduire un recours contre ce refus.

Toutes les informations utiles se trouvent sur le portail de l’enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles: <http://www.enseignement.be/CEB> onglet « recours CEB ».

La Ministre de l’Éducation, Madame Caroline DÉSIR, remercie les enseignants, les équipes éducatives et les directions pour leur participation à la mise en œuvre de cette évaluation certificative commune et leur investissement à amener leurs élèves à la maitrise des compétences nécessaires à l’obtention du CEB.

Plus d’informations sur le CEB sur le portail de l’enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <http://www.enseignement.be/CEB>

**Contacts**

Service Presse/ Communication : age.presse@cfwb.be 02 690 80 31

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Administration générale de l’Enseignement

**CEB 6e primaire – Évolution 2010-2021**

*Nombre d’élèves ayant présenté l’épreuve*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 |
| 46 885 | 47 098 | 48 297 | 48 859 | 47 797 | 48 479 | 48 843 | 49 706 | 51 192 | 51 069 | 52 792 |

*Pourcentage de réussite à l’épreuve*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 |
| 94,9% | 91,8% | 92,1% | 96,29% | 88,54% | 93,11% | 91,18% | 85,5% | 90,63% | 90,49% | 88,32% |

*Moyenne globale obtenue par discipline par les élèves*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2021 |
| Français | 77,3% | 73,8% | 72,1% | 78,67% | 72,09% | 74,56% | 74,04% | 70,32% | 75,72% | 70,98% | 78,14% |
| Mathématiques | 75,0% | 72,6% | 75,8% | 80,93% | 72,38% | 75,38% | 73,16% | 70,73% | 75,92% | 74,47% | 71,52% |
| Éveil | 79,4% | 76,4% | 79,8% | 78,39% | 77,64% | 78,62% | 79,25% | 74,66% | 68,74% | 76,18% | 76,06% |

NB : Comme les années précédentes, les chiffres définitifs d’obtention du CEB, soit les résultats consolidés de l’épreuve comprenant les CEB octroyés sur décision des écoles après les recours, seront communiqués début septembre 2021 sur le portail [enseignement.be](http://www.enseignement.be/).